

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN**

**Séance du 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames - SENEZ Jean Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à CASPERS Mauricette

Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard

Monsieur DEFAUQUET Gérald à LUCAS Maryline

Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène

**Excusée :**

Madame BLANCHARD Perrine

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur DOISY Bernard

**DECISIONS MUNICIPALES**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

11/2024 : Convention conclue pour trois ans à compter du 1/6/2024 pour l'enlèvement des véhicules en vue de leur mise en fourrière avec le garage Hubert à SOMAIN sans frais.

12/2024 : Convention d'honoraires avec Me Catherine CAMUS à DOUAI dans le cadre de la procédure devant le Juge des contentieux de la protection près le Tribunal Judiciaire de DOUAI soit forfait administratif : 600 € HT – Taux horaire fixé à 250 € HT pour les interventions de l'avocat – Instruction et suivi : 1 000 € HT – plafonné à 2 500 € HT.

13/2024 : Marché pour l'achat et la livraison d'un véhicule utilitaire Ampliroll 3T5 auprès de la Sté COQUIDE ET CIE à MONCHY LE PREUX (Pas de Calais) pour 71 538.00 € ttc

14/2024 : Marché accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la pelouse du terrain du Stade Delfosse confié à la Sté ID VERDE à BOUCHAIN pour 2 664 € ttc au lieu de 2 508 €.

15/2024 : Contrat pour la campagne de dératisation confié à la Sté HYSERCO à DECHY pour 1 610 € HT au lieu de 1 560 € HT.

16/2024 : Assurances dommages aux biens (lot 1) confié à la Sté CA CONSEILS à AUBERCHICOURT (Nord) pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour 36 000 € au lieu de 21 225.14 €.

17/2024 : Assurance flotte automobiles (lot 2) confié à la Sté CA CONSEILS à AUBERCHICOURT (Nord) pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour 6335.86 € au lieu de 2 842,74 €.

18/2024 : Ouverture d'une provision d'un montant de 2 237 € à l'article 6817 pour des restes à recouvrer (créances douteuses) au 31/12/2023. Les crédits ayant été prévus au BP 2024.

19/2024 : Contrat pour vérification des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité (alarmes et désenfumage) avec la Sté SOCOTEC à LESQUIN pour 2011.32 € au lieu de 1908 € pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

20/2024 : Contrat pour vérification électrique des bâtiments communaux avec la Sté SOCOTEC à LESQUIN pour 1992 € au lieu de 1818 € pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

21/2024 : Convention avec la Sté VERT MARINE en charge du centre aquatique SOURCEANE de SIN LE NOBLE pour l'organisation de séances de piscine le jeudi après-midi pour les classes de CE1 du 9/9 au 29/11/2024 soit 62.50 € par groupe au lieu de 60.00 € en 2023.

22/2024 : Marché accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la pelouse du terrain d'honneur du Stade Robert Barran confié à la société ID VERDE à BOUCHAIN pour 13 836.64 € au lieu de 12 893.94 €.

23/2024 : Contrat proposé par Bertrand COCQ à CALONNE-RICOUART pour l'organisation d'un spectacle le 11/10/2024 à la Salle des fêtes de GUESNAIN pour un montant de 1 500 €.

24/2024 : Avenant d'assurance dommages aux biens pour assurer la machine à affranchir d'une valeur de 2 500 € moyennant un supplément de 132,55 € pour la période du 12/8/2024 au 30 juin 2025.

25/2024 : avenant de modification du contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la MNT PARIS – Le taux de cotisation passe de 1.40 % à 1,54 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 16 septembre 2024

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Bernard DOISY

